



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS

AVRIL 2009 À MARS 2010

AU BAS DE L'ÉCHELLE

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
1. ACTION POLITIQUE	4
LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE AU TRAVAIL	4
LES AGENCES DE PLACEMENT TEMPORAIRE	5
FRONT DE DÉFENSE DES NON SYNDIQUÉS	6
RENCONTRE AVEC LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL (CNT)	8
CONSULTATION SUR LES NORMES FÉDÉRALES D'EMPLOI	9
ORGANISATION D'UNE JOURNÉE DE RÉFLEXION SUR LA DISPARITÉ DE TRAITEMENT	9
AUTRES ACTIONS POUR LA DÉFENSE DES DROITS DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS NON SYNDIQUÉS	10
COLLABORATION À DES PROJETS DE RECHERCHE UNIVERSITAIRE	10
CONCERTATION AVEC D'AUTRES ORGANISMES	10
2. SERVICES D'INFORMATION ET D'ÉDUCATION POPULAIRE	14
SERVICE D'INFORMATION TÉLÉPHONIQUE	14
TYPES DE PROBLÈMES VÉCUS	15
PORTRAIT DES PERSONNES QUI ONT UN DOSSIER	16
AUTRES SERVICES D'INFORMATION RELIÉS	16
<i>L'ABC DES PERSONNES NON SYNDIQUÉES</i>	18
SÉANCES DE FORMATION	18
PROJETS SPÉCIAUX POUR LA COMMUNAUTÉ HAÏTIENNE	20
3. VISIBILITÉ	22
PROMOTION D'AU BAS DE L'ÉCHELLE	22
INTERVENTIONS MÉDIATIQUES	22
LE SITE WEB	23
4. VIE ASSOCIATIVE	23
VIE DÉMOCRATIQUE	23
IMPLICATION DES MEMBRES ET DES BÉNÉVOLES	24
BULLETIN	25
5. FINANCEMENT ET GESTION INTERNE	26
LA RECHERCHE ET LES DEMANDES DE FINANCEMENT	26
ÉQUIPE DE TRAVAIL	26
CONCLUSION	28
ANNEXE 1	30
LES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS D'AU BAS DE L'ÉCHELLE ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	30

INTRODUCTION

Au bas de l'échelle est un groupe d'éducation populaire et de défense des droits des personnes non syndiquées. Nous menons des actions politiques pour la défense et l'amélioration des droits des travailleuses et travailleurs non syndiqués, particulièrement en ce qui concerne la *Loi sur les normes du travail* (LNT).

Nous publions également divers documents d'information, d'analyse et de vulgarisation sur les droits au travail et nous offrons différents services d'information et de formation sur la LNT : un service d'information téléphonique, des séances de formation sur les normes du travail et sur le harcèlement psychologique au travail, des formations pour les intervenantes et intervenants d'organismes communautaires ou syndicaux, des rencontres d'information sur la médiation et le harcèlement psychologique au travail, etc.

L'année d'activités d'Au bas de l'échelle se déroule du 1^{er} avril au 31 mars. Dans ce rapport annuel, il sera donc question des activités qui ont été réalisées du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010.

C'est lors de l'assemblée « d'orientation » que les membres adoptent les recommandations (ou priorités) annuelles qui s'appliquent à partir du 1^{er} avril suivant. Voici un bref rappel des recommandations de 2009-

2010 votées par l'assemblée générale d'orientation en novembre 2008 :

L'équipe d'Au bas de l'échelle (ABE), en plus de défendre les droits des travailleuses et des travailleurs non syndiqués, de maintenir la qualité des services d'information et de formation, de promouvoir l'implication des membres dans les luttes et les activités du groupe et d'assurer la bonne santé associative et financière de l'organisme, priorisera les activités suivantes :

- 1. Finaliser et diffuser la 10^e édition de l'ABC des personnes non syndiquées;*
- 2. Mieux rejoindre les femmes à bas revenu de la communauté haïtienne par la promotion de nos services et l'offre de la nouvelle séance de formation adaptée à leurs besoins;*
- 3. Faire connaître nos revendications visant l'amélioration du traitement des plaintes pour harcèlement psychologique auprès des instances concernées;*
- 4. Continuer la lutte pour l'amélioration des conditions de travail des personnes employées par des agences de placement temporaire;*
- 5. Faire des représentations auprès de la CNT pour qu'elle adopte des mesures permanentes de surveillance et de défense des droits des travailleuses et travailleurs migrants, notamment agricoles.*

Ce rapport annuel d'activités se divise en cinq chapitres. Le premier chapitre

présente nos actions politiques ainsi que celles du Front de défense des non-syndiqués (FDNS), une large coalition coordonnée par Au bas de l'échelle. Le deuxième chapitre rend compte des activités d'éducation populaire réalisées par nos services d'information et de formation. Le troisième chapitre regroupe toutes les activités liées à la visibilité d'Au bas de l'échelle, alors que celles concernant notre vie associative se trouvent dans le quatrième chapitre. Le cinquième et dernier chapitre met en évidence les tâches, souvent méconnues, liées au financement et à la gestion interne de l'organisme.

1. ACTION POLITIQUE

Le harcèlement psychologique au travail

Le harcèlement psychologique au travail a représenté une part importante du travail d'Au bas de l'échelle cette année (recommandation n° 3). En avril 2009, la CSN organisait un colloque sur ce sujet. Au bas de l'échelle y a présenté les constats préliminaires de son bilan des cinq ans du recours contre le harcèlement psychologique dans un atelier sur « l'état du droit », au côté de Anne Pineau, avocate de la CSN. Le même atelier s'est donné le matin et l'après-midi. Une trentaine de participants y ont respectivement assisté.

C'est finalement en juin 2009, après plusieurs mois de travail, que nous avons lancé notre bilan des cinq ans : « Le recours contre le harcèlement psychologique au travail : cinq ans plus tard, où en sommes-nous? » Toutes les étapes du processus de traitement des plaintes à la Commission des normes du travail (CNT) y sont examinées ainsi que l'interprétation de la loi par la Commission des relations du travail (CRT). Le cœur de nos préoccupations est l'importance d'agir en amont du harcèlement psychologique, et ce, en renforçant l'obligation des employeurs de faire une réelle prévention. Le document comporte 27 revendications pour l'amélioration du recours. Nous en avons d'ailleurs fait une présentation lors de l'assemblée générale des membres en juin 2009.

Plusieurs médias ont souligné la sortie de notre document (voir le chapitre 3. Visibilité). De plus, nous avons eu la possibilité de présenter nos revendications à l'équipe de direction de la CNT. La réception nous a semblé assez positive sur plusieurs points, dont celui sur la prévention du harcèlement psychologique. Nous avons aussi rencontré le ministre du Travail, M. David Whissel, en juin 2009. Il semblait très réceptif à nos critiques et à certaines revendications, entre autres, à celle réclamant le renforcement de l'obligation de prévention des employeurs dans la *Loi sur les normes du travail*. Nous avons aussi obtenu une rencontre avec la direction de la CRT pour discuter de plusieurs aspects de notre rapport qui les concernaient. Nous avons particulièrement apprécié son ouverture par rapport à nos propositions.

Nous avons également présenté notre bilan aux membres du Front de défense des non-syndiqués (FDNS), ce qui a permis une bonne discussion sur les critiques et les revendications et a ouvert la voie aux travaux du comité de travail sur le harcèlement psychologique du FDNS. La responsable des dossiers politiques d'Au bas de l'échelle a participé aux rencontres de ce comité de travail (voir la section sur le Front de défense des non-syndiqués). Le Forum social québécois nous a donné l'occasion de présenter nos constats et nos revendications dans le cadre d'un

atelier sur le harcèlement psychologique organisé par le FDNS.

La publication de notre bilan du recours a suscité l'intérêt d'autres organisations. Ainsi, nous avons donné une présentation devant une trentaine de membres du personnel de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse (CDPDJ). De plus, l'organisme Plaidoyer Victime organisait cette année son 5^e colloque « Au cœur des droits » réunissant 250 intervenantes et intervenants dédiés à la défense des droits et à l'aide aux victimes. Nous avons partagé l'animation d'un atelier sur le harcèlement psychologique avec le Groupe d'aide et d'information sur le harcèlement au travail (GAIHST). Environ 40 personnes ont participé à l'atelier, et les commentaires suite à l'évaluation ont révélé une grande appréciation du contenu présenté.

Les agences de placement temporaire

Le dossier des agences de placement temporaire (recommandation n° 4) a exigé une grande somme de travail au printemps dernier en vue de notre rencontre avec le ministre du Travail, David Whissel, en juin 2009. Nous étions déterminés à obtenir un engagement pour l'encadrement des pratiques des agences de placement. L'objectif ciblé était d'obtenir le permis d'opération obligatoire avec démonstration de la solvabilité de l'entreprise et le renouvellement annuel conditionnel au respect des lois du travail. La rencontre avec le ministre s'est bien passée et il a

semblé ouvert à cette proposition. Nous devions nous revoir à l'automne, mais un changement de ministre est survenu. Le nouveau ministre nommé, M. Sam Hamad, est également responsable du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. La tournée provinciale sur le prochain plan de lutte contre la pauvreté l'a occupé une grande partie de l'année. Nous avons donc décidé d'attendre qu'il soit plus disponible pour le rencontrer.

Nous avons tout de même profité de toutes les tribunes offertes pour faire connaître nos revendications sur la question des agences de placement temporaire. Nous avons participé à un panel sur les agences de placement organisé par le Comité consultatif Jeunes d'Emploi Québec. Nous avons aussi donné une présentation sur les problématiques liées à l'industrie du placement temporaire au Conseil régional des élus (CRÉ) de Montréal. Plusieurs participants se sont questionnés sur ce qu'ils pouvaient faire pour faire avancer le dossier et nous espérons que cette réflexion débouche sur des appuis et des projets concrets.

Nous avons aussi bénéficié du travail de recherche d'une étudiante de l'Université de Montréal sur les clauses abusives des contrats d'agence. Les données de cette recherche viennent renforcer nos thèses sur cet aspect des problèmes et nourrissent notre argumentaire.

Un des objectifs de ce dossier est de collaborer avec d'autres organismes qui interviennent auprès des personnes

travaillant pour des agences de placement temporaire, souvent des personnes immigrantes. Cette année, nous avons établi des liens avec le Centre des travailleuses et travailleurs immigrants (CTI). Une première rencontre de travail a servi à définir nos différents niveaux d'analyse et d'interventions dans ce dossier ainsi que nos collaborations.

Le dossier des agences a aussi été présenté à nos stagiaires en droit et à des groupes d'étudiants venus nous rencontrer. Nous avons poursuivi la diffusion du dépliant sur les agences de placement lors de nos kiosques et autres activités publiques.

Front de défense des non syndiqués

Le Front de défense des non-syndiqués (FDNS) est une coalition de plus de 25 organismes populaires et syndicaux. Il lutte depuis plus de 25 ans pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des personnes non syndiquées et pour l'accès à la syndicalisation. Au bas de l'échelle coordonne la coalition avec l'appui du comité de coordination qui était composé pour 2009-2010, du Conseil central du Montréal métropolitain-CSN, du Comité d'action des non-syndiqués (CANOS) de Trois-Rivières, de l'Association des aides familiales du Québec (AAFQ) et d'Illusion Emploi de Sherbrooke.

L'année 2009-2010 a encore une fois été très productive pour le FDNS. Quatre rencontres d'une journée ont eu lieu.

Deux comités ont également travaillé activement dans le dossier du harcèlement psychologique et du travail migrant. Ils ont développé un plan d'action pour chacun des dossiers et mis de l'avant des propositions de revendications et d'actions pour les membres du FDNS.

Dans le dossier du travail migrant (plus précisément dans le dossier du travail étranger temporaire), les membres ont adopté 18 revendications. Ces revendications définissent les améliorations à apporter aux lois actuelles du travail ainsi que les moyens à mettre en place pour faciliter leur application. Elles déterminent aussi les responsabilités du gouvernement du Québec dans la gestion des programmes temporaires de travail et le respect des droits fondamentaux.

Un atelier a été organisé dans le cadre du Forum social québécois (FSQ) pour y présenter les revendications du FDNS dans ce dossier. Le Centre d'appui aux travailleuses et travailleurs agricoles et l'Association des aides familiales du Québec étaient d'ailleurs présents pour présenter deux volets distincts du dossier : la syndicalisation des travailleuses et travailleurs agricoles et les difficultés légales rencontrées par les aides familiales résidentes. Plus de 25 personnes ont participé à l'atelier. Au printemps 2010, le FDNS a également élargi ses horizons et organisé une rencontre exploratoire avec des organisations impliquées dans le dossier du travail migrant. L'objectif était de

définir les champs d'expertises, de partager les moyens d'intervention et d'évaluer les possibilités de travailler en concertation. Cette rencontre a connu un vif succès et 19 organismes y étaient représentés. Des suites sont à prévoir au cours de la prochaine année.

Beaucoup de travail a également été fait dans le dossier du harcèlement psychologique. Plusieurs organismes membres possèdent une bonne analyse du dossier et viennent en aide à des victimes de harcèlement psychologique dans leurs recours judiciaires. Le CANOS et Au bas de l'échelle ont ainsi partagé avec les membres du FDNS leur bilan des cinq ans de l'entrée en vigueur du recours. Par la suite, à l'automne 2009, huit revendications prioritaires ont été adoptées. Elles portent principalement sur les obligations de l'employeur, le rôle de la Commission des normes du travail, les ressources pour les victimes et les ententes de règlement. Le FDNS a aussi organisé un atelier sur le harcèlement psychologique dans le cadre du FSQ. Quatre organismes membres sont venus y présenter différentes analyses. La CSN y a présenté une analyse de la jurisprudence et des décisions arbitrales, le Mouvement action chômage de Montréal s'est penché sur l'obtention des prestations d'assurance-emploi de maladie et régulières, le CANOS a parlé de l'accompagnement des victimes de harcèlement psychologique et Au bas de l'échelle a traité des obligations de l'employeur. Cet atelier a aussi connu un

vif succès avec plus de 30 personnes qui ont assisté aux présentations.

Malgré la quantité importante de travail fait dans le dossier du travail migrant et du harcèlement psychologique, le dossier du salaire minimum n'est pas resté en plan. Un communiqué conjoint avec le Collectif pour un Québec sans pauvreté a été envoyé le 1^{er} mai 2009. En mai, le FDNS a aussi pris la parole à Québec devant l'Assemblée nationale lors du dépôt de la pétition du Collectif pour un Québec sans pauvreté « Mission collective : bâtir un Québec sans pauvreté ». En décembre 2009, une réaction a été diffusée suite à l'annonce du ministre du Travail de l'augmentation de 50 cents au 1^{er} mai 2010. Pour l'année 2009-2010, la couverture médiatique de ce dossier a donc été assez importante. Plus de quatre entrevues ont été données à la télévision dont à Radio-Canada, LCN, RDI et Canal argent, en plus d'une dizaine d'entrevues à la radio et plusieurs articles de journaux ont mentionné la position du FDNS. Tout en saluant les deux hausses de 50 cents, le FDNS a également souligné que les personnes qui travaillent 40 heures au salaire minimum demeurent sous le seuil de faible revenu de Statistique Canada avant impôt, pour une personne seule, et que l'effort devrait donc se poursuivre.

Rencontre avec la Commission des normes du travail (CNT)

Depuis plusieurs années, Au bas de l'échelle rencontre au moins une fois par année la CNT. Ces rencontres permettent

d'obtenir de l'information sur le traitement des plaintes, les projets de la Commission et l'interprétation de loi faite par la CNT. Au bas de l'échelle en profite également pour informer la Commission des problèmes relevés par son service d'information téléphonique et pour la sensibiliser à certains dossiers politiques.

Cette année, trois rencontres avec la CNT ont eu lieu. La première rencontre, en avril 2009, a porté principalement sur leur plan stratégique 2008-2012. Elle a aussi été l'occasion de discuter d'autres questions, comme le programme de surveillance de la CNT en matière de harcèlement psychologique et le traitement des plaintes déposées par des travailleurs migrants.

Au bas de l'échelle a rencontré la CNT de nouveau en juin 2009 pour lui présenter son bilan des cinq premières années du recours relatif au harcèlement psychologique au travail. Au bas de l'échelle en a profité pour rappeler l'importance primordiale de la prévention et pour souligner certains problèmes relatifs au dépôt et au traitement des plaintes (recommandation n° 3).

Lors de la troisième rencontre, la CNT a informé Au bas de l'échelle de sa nouvelle structure organisationnelle ainsi que la nouvelle procédure de dépôt des plaintes par téléphone et par Internet.

Au début de l'été 2009, Au bas de l'échelle a appris que la CNT allait

procéder à des enquêtes préventives auprès des entreprises agricoles qui embauchent des travailleuses et des travailleurs migrants. Par la suite, la Commission a rapporté avoir donné des séances d'information auprès de 82 entreprises et avoir rencontré 1 698 travailleuses et travailleurs migrants. Elle a aussi effectué 84 interventions de conformité. La politique de prévention pour le secteur agricole est un secteur prioritaire dans la politique de prévention de 2009-2012. Nous n'avons pas fait de représentations auprès de la CNT, comme le prévoyait la recommandation n° 5, pour l'adoption de mesures de surveillance permanente. Mais nous nous sommes assurés qu'elle entendait poursuivre ce travail pendant l'été 2010 et nous demeurerons vigilants pour les années à venir.

Consultation sur les normes fédérales d'emploi

Pour une deuxième fois, Au bas de l'échelle a été sollicité pour présenter ses recommandations sur la partie III du Code canadien du travail. Lors de la première consultation, Au bas de l'échelle avait répondu en produisant un important mémoire présenté lors d'audiences prévues à cet effet.

Pour cette deuxième consultation, on ne nous demandait qu'une contribution écrite. Nous avons décidé de limiter nos recommandations aux aspects qui nous semblaient prioritaires. Nos avis ont principalement porté sur : le salaire minimum (fédéral), le harcèlement

psychologique au travail, la disparité de traitement, la définition de salarié, le travail autonome, les agences de placement, le travail à temps partiel, les pratiques déloyales, le retrait préventif et les congés parentaux et de maternité. Nous avons souligné qu'il serait crucial de mettre en place des mécanismes facilitant le dépôt des plaintes des travailleuses et travailleurs et de donner de meilleures compensations aux personnes lésées. À notre connaissance, il n'y a pas encore eu de suites aux dépôts des mémoires de cette deuxième consultation.

Organisation d'une journée de réflexion sur la disparité de traitement

Pour souligner le 35^e anniversaire de l'organisme, Au bas de l'échelle a décidé d'organiser une journée de réflexion sur la disparité de traitement. L'objectif de cette journée est d'approfondir notre compréhension de la disparité de traitement et de développer des arguments et des alliances pour soutenir nos revendications. Nous voulons mobiliser des personnes intéressées à réfléchir avec nous sur les enjeux de la disparité de traitement et à déterminer les moyens pour assurer et améliorer les protections pour les travailleuses et les travailleurs atypiques.

Nous avons d'abord formé un comité de travail chargé de débayer le contenu de cette journée, d'en établir le déroulement et d'identifier les conférencières ou conférenciers pouvant le mieux présenter les différents aspects

de la disparité dont nous voulons parler. Ce travail a été effectué et nous pensons que cette journée sera très intéressante.

Autres actions pour la défense des droits des travailleuses et travailleurs non syndiqués

Journée mondiale du travail décent (7 octobre)

Au bas de l'échelle a profité de cette journée pour publier un communiqué de presse dénonçant les conditions de travail d'une bonne part des travailleuses et travailleurs atypiques : à temps partiel, temporaire, sur appel, à domicile, embauché par les agences de placement et autres. Nous y avons aussi dénoncé la disparité de traitement et les effets à long terme de la précarité du travail.

Participation à la Journée de droit social et du travail organisée par l'UQAM

Cette journée organisée dans le cadre du 75^e anniversaire du Wagner Act posait la question: où en sont les rapports collectifs au travail ? La présentation d'Au bas de l'échelle s'est déroulée lors du premier débat de la journée et s'intitulait : un régime de représentation collective accessible à toutes et tous ? La présentation servait à situer le rôle d'acteurs autres que ceux traditionnellement reconnus (patronat, syndicat, gouvernement). Environ 120 personnes assistaient à cette journée.

Débat organisé par l'école des affaires publiques et communautaires de l'Université Concordia

Nous avons participé à ce débat qui portait sur la restructuration du travail à sa juste valeur. Trois conférencières et conférenciers représentaient les points de vue du patronat, des syndicats et des personnes non syndiquées. Une quarantaine de personnes ont assisté aux présentations et participé aux échanges lors de la période de questions.

Collaboration à des projets de recherche universitaire

Il est important pour Au bas de l'échelle de participer à des recherches universitaires sur des questions relatives à sa mission. L'expertise des chercheuses et des chercheurs peut s'avérer enrichissante pour nos dossiers politiques. Malheureusement, cette année, très peu de travaux correspondaient à nos intérêts particuliers. Nous avons plutôt demandé à quelques universitaires de participer à notre journée de réflexion sur la disparité de traitement qui fera partie de la célébration de nos 35 ans. Nous espérons que cette journée amènera de nouvelles recherches sur cette question. Au bas de l'échelle est aussi devenu membre de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) avec lequel nous espérons avoir des collaborations fructueuses.

Concertation avec d'autres organismes

Nous travaillons en concertation avec de nombreux organismes. En plus de coordonner le FDNS, Au bas de l'échelle

a été impliqué dans le Collectif pour un Québec sans pauvreté et dans la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes. Nous avons également participé à plusieurs événements, actions ou conférences.

Collectif pour un Québec sans pauvreté

Au bas de l'échelle a été très actif au sein du Collectif durant la dernière année. Nous nous sommes impliqués dans le dépôt de la pétition « Mission collective : bâtir un Québec sans pauvreté » en mai 2009. Près de 100 000 personnes ont d'ailleurs signé la pétition et une bénévole d'au bas de l'échelle a pris la parole devant l'Assemblée nationale lors du dépôt pour témoigner des conditions de vie avec un revenu de travail au salaire minimum. L'augmentation du salaire minimum faisait partie de l'une des trois revendications prioritaires de la pétition. Nous avons aussi été membre du comité stratégie pour discuter des enjeux politiques et des stratégies pour que la lutte à la pauvreté soit une priorité dans les orientations du gouvernement. Depuis mars 2010, Au bas de l'échelle a délaissé le comité stratégie pour devenir membre de l'exécutif. Les questions politiques y sont également abordées et nous participons aux prises de décisions sur les orientations du Collectif.

Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes (CQMMF)

Au bas de l'échelle est membre de la coordination québécoise pour la Marche

mondiale des femmes (CQMMF). Cette année, notre implication a porté principalement sur l'organisation de la prochaine Marche des femmes qui se déroulera du 12 au 17 octobre 2010. Nous avons participé à cinq journées de rencontres nationales pour la planification des différents aspects de la Marche. Nous avons aussi participé à trois réunions du comité de suivi pour développer une stratégie politique visant à faire valoir les revendications de la Marche auprès des décideurs. Nous avons également collaboré à la rédaction de la partie du cahier des revendications de la Marche portant sur la revendication pour la hausse du salaire minimum. La Marche des femmes a adopté cinq champs d'action, soit un par jour de marche. Le 12 octobre, premier jour de marche, portera sur le champ d'action de l'autonomie économique des femmes, lequel comporte deux revendications : une pour l'augmentation du salaire minimum et l'autre pour l'abolition des catégories à l'aide sociale. Au bas de l'échelle est l'organisme porteur de la revendication pour la hausse du salaire minimum.

La Ligue des droits et libertés

Au bas de l'échelle a participé au forum « Crise économique ou crise des droits humains : lutter autrement pour un autre monde » organisé par la Ligue des droits et libertés à l'automne 2009. Notre participation à l'atelier « conditions de travail, soutien au revenu et droits humains » nous a permis d'informer et de sensibiliser les participants aux

conditions imposées aux travailleuses et travailleurs des agences de placement ainsi qu'aux différents aspects de la disparité de traitement.

Autres activités de concertation et appuis

- Participation à deux jours d'atelier et assemblée générale de la Fédération des femmes du Québec;
- Participation au lancement de la stratégie d'action à l'égard de la main-d'oeuvre féminine, suivi de l'assemblée générale du Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail;
- Participation à la manifestation lors de la Journée internationale des migrants en faveur de l'accès à la CSST pour les aides familiales du Québec;
- Participation à la Coalition du 1^{er} mai organisée sous le thème : « Sortie de crise. Le monde d'abord! » pour dénoncer les effets de la crise économique sur les travailleuses et travailleurs du Québec et participation à la marche;
- Participation au comité de travail de l'Association des aides familiales du Québec sur la Conférence internationale de l'Organisation internationale du travail sur les aides domestiques en juin 2010;
- Appui au Front commun des personnes assistées sociales du Québec pour l'abolition des catégories à l'aide sociale;

- Appui à la Coalition contre la tarification et la privatisation des services publics et participation à la marche du 1^{er} avril contre les hausses de tarifs;
- Appui au FRAPRU dans leur demande sur l'augmentation des investissements en logement social;
- Appui à Action Travail des Femmes pour un projet contre la discrimination des femmes en emploi;
- Appui à l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques.

Au bas de l'échelle en tant que membre

Au bas de l'échelle est membre des organismes, coalitions ou regroupements suivants, avec lesquels nous partageons plusieurs préoccupations et certaines luttes :

- *Centre de formation populaire (CFP)*
- *Coalition du 1^{er} mai*
- *Coalition québécoise contre les ateliers de misère*
- *Coalition pour l'accès à l'aide juridique*
- *Collectif pour un Québec sans pauvreté*
- *Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT)*
- *Coordination du Québec pour la Marche mondiale des femmes*
- *Fédération des femmes du Québec (FFQ)*

- *Front de défense des non-syndiqués* (FDNS)
- *Ligue des droits et libertés*
- *Organisation nationale anti-pauvreté* (ONAP)
- *Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes*
- *Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire de Montréal* (TROVEP).

2. SERVICES D'INFORMATION ET D'ÉDUCATION POPULAIRE

Service d'information téléphonique

Le service d'information téléphonique est essentiel à la mission de notre organisme pour diverses raisons.

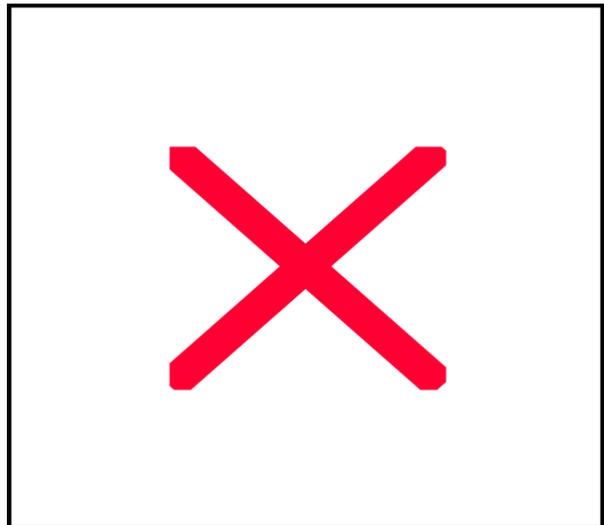
- En premier lieu, par le biais de notre service d'information téléphonique, nous informons gratuitement les personnes qui communiquent avec nous sur leurs droits au travail et sur les recours qu'elles peuvent exercer.
- En deuxième lieu, ce service nous permet d'assumer notre rôle d'éducation populaire en informant les personnes non syndiquées sur leurs droits en les encourageant à les faire respecter et à s'impliquer dans nos luttes politiques.
- Finalement, les interventions au service d'information téléphonique nous permettent d'acquérir une meilleure connaissance des conditions de travail réservées aux personnes non syndiquées, des difficultés auxquelles elles se heurtent dans l'exercice de leur emploi et des stratégies déployées par leurs employeurs afin d'éluder la *Loi sur les normes du travail* (LNT).

Le service d'information téléphonique est fourni par l'équipe de la permanence et, pendant l'année scolaire, par deux stagiaires de la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

Le nombre de demandes d'information

En comptabilisant les demandes faites par téléphone, par courrier et celles sur place, nous avons répondu à 1 468 demandes (dont 67 % provenaient de femmes) comparativement à 1 361 l'an passé, soit une hausse d'environ 9,2 %.

Nous pensons que cette hausse s'explique, entre autres, par l'augmentation de notre visibilité ainsi que par une plus grande présence des bénévoles à l'accueil téléphonique.



Le nombre de dossiers ouverts

Règle générale, un dossier est ouvert lorsque la personne peut exercer un recours en vertu de la LNT ou lorsque l'issue de ses démarches comporte un intérêt juridique ou politique particulier. Dans ces situations, il y a d'ailleurs de fortes chances qu'elle nous contacte plus d'une fois.

Le nombre de dossiers ouverts a baissé cette année (519) par rapport à l'an dernier (581). Nous croyons que cette

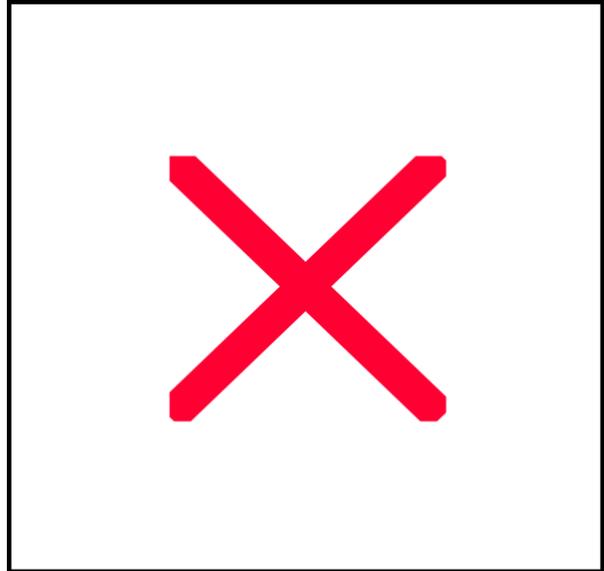
diminution s'explique, entre autres, par des appels plus fréquents de la part de personnes pour qui nous avons déjà ouvert un dossier.

Types de problèmes vécus

Les types de problèmes vécus par les personnes non syndiquées, et dont font état nos dossiers, sont classés ici en fonction des quatre principaux types de plaintes reçues par la Commission des normes du travail (CNT) soit : la plainte pécuniaire, la plainte contre une pratique interdite, la plainte contre un congédiement injuste et la plainte contre le harcèlement psychologique.

Les cas de harcèlement psychologique au travail viennent encore une fois cette année au premier rang des dossiers ouverts à notre service d'information (38,0 %). Il faut souligner que ce pourcentage n'inclut que les dossiers pour lesquels il y avait un recours à la CNT. Si l'on ajoute les personnes syndiquées et celles dont l'employeur est sous juridiction fédérale, le pourcentage augmente à 40,0 %. Viennent ensuite les plaintes contre une pratique interdite (36,7 %) et les plaintes contre un congédiement sans cause juste et suffisante (36,7 %). Au dernier rang, nous retrouvons les plaintes pécuniaires (17,6 %). Cette année encore, les plaintes contre les pratiques interdites sont principalement liées aux absences pour maladie ou accident.

Nous devons souligner qu'un même dossier peut regrouper plusieurs infractions différentes.



Il arrive aussi fréquemment que nous constatons, dans un même dossier, plusieurs infractions à d'autres lois, telles la *Charte des droits et libertés de la personne*, la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* et le *Code civil du Québec*.

Notons enfin qu'il nous est difficile de faire un portrait très précis des plaintes qui ont été effectivement déposées à la CNT, car les personnes ne nous informent pas toujours des derniers développements dans leur dossier. Nous tentons donc de faire le plus de suivis possible auprès des personnes ayant déjà fait appel à notre service d'information.

Portrait des personnes qui ont un dossier

La compilation des données contenues dans les dossiers de service permet de dresser un portrait somme toute assez précis des personnes qui nous ont contactés :

- 96,0 % n'étaient pas syndiquées;
- 65,3 % étaient des femmes;
- 18,8 % étaient des jeunes de 30 ans et moins;
- 58,0 % n'étaient plus à l'emploi;
- 51,3 % avaient moins de deux ans de service continu;
- 15,2 % avaient plus de 10 ans de service continu;
- 94,0 % avaient le français comme langue d'usage et 6,0 % l'anglais.

Les communautés culturelles

Depuis quelques années, Au bas de l'échelle multiplie les efforts afin de rejoindre davantage les personnes provenant de différentes communautés culturelles.

Cette année, elles ont représenté 38,5 % de nos dossiers, soit une très légère hausse de 0,5 point de pourcentage par rapport à l'an dernier. Les personnes de la communauté arabe, les personnes provenant de l'Europe et celles issues de la communauté latino-américaine représentent chacune environ 24 % du total des personnes provenant des communautés culturelles. Les personnes de la communauté haïtienne (11,5 %) nous ont rejoints cette année dans une

proportion de 30 % de plus que l'an dernier. Finalement, les personnes d'origine africaine (à l'exception de celles originaires du Maghreb) et asiatique en représentent, quant à elle, respectivement 9,8 % et 7,7 %.

Les secteurs d'activités

Les personnes qui ont un dossier travaillaient principalement dans le secteur du commerce de détail ou de gros (18,8 %), dans le milieu communautaire (OSBL) (17,5 %), dans les services (16,8 %) et dans l'industrie manufacturière (11,4 %). Suivent ensuite le secteur de l'hébergement et de la restauration (7,1 %) et celui de la santé et des services sociaux (6,9 %). Référez-vous au tableau ci-dessous pour la liste complète des secteurs d'activités.



Autres services d'information reliés

Les rencontres d'information

Encore une fois cette année, nous avons offert deux types de rencontres d'information : l'une sur le recours

contre le harcèlement psychologique au travail et l'autre sur la médiation à la CNT.

La rencontre sur le harcèlement psychologique s'adresse aux personnes non syndiquées qui sont couvertes par la LNT et qui désirent mieux connaître ce recours. Quant à elle, la rencontre sur la médiation s'adresse aux personnes qui ont déjà déposé une plainte contre une pratique interdite, contre un congédiement sans cause juste et suffisante ou contre le harcèlement psychologique au travail. La rencontre sur la médiation vise à donner aux personnes non syndiquées de l'information sur le cheminement des plaintes déposées à la CNT et à les préparer au processus de la médiation.

Ces rencontres permettent aussi de briser l'isolement des personnes, de favoriser la prise en charge collective de leurs droits, de promouvoir le membership et de faire connaître les avantages de la syndicalisation.

Cette année, 99 personnes ont assisté à l'une ou l'autre des 16 séances tenues au cours de l'année comparativement à 111 l'année dernière et 83 l'année précédente.

Les cliniques juridiques

La clinique juridique est assumée par une avocate ou un avocat spécialisé en droit du travail assisté par une personne de l'équipe de la permanence. À cette occasion, la personne lésée obtient un

avis juridique sur son dossier : cela lui permet de connaître ses chances de succès et de savoir ce qui pourrait être un règlement juste dans le cadre d'une entente hors cour.

Cette année, en raison de ressources financières limitées, dix (10) personnes ont profité d'une clinique juridique, comparativement à 21 l'année dernière.

La formation juridique

Cette formation porte sur les diverses lois du travail du Québec et plus particulièrement sur la *Loi sur les normes du travail*.

Elle s'adresse tant aux personnes intervenant auprès d'individus aux prises avec des problèmes au travail qu'aux personnes intéressées à connaître davantage la *Loi sur les normes du travail*. Elle sert également à la formation de nos stagiaires et de nos nouvelles ou nouveaux employés.

D'une durée de dix-sept (17) heures, la formation est donnée à la fin de l'été par une avocate spécialisée en droit du travail. Quinze (15) personnes y ont assisté cette année.

La formation pour les intervenants

Créée il y a trois ans à la demande du milieu, cette formation s'adresse aux intervenants et intervenantes communautaires.

Cette formation d'une journée compte deux parties : une première portant sur

la *Loi sur les normes du travail* de façon générale et une seconde portant exclusivement sur le harcèlement psychologique. La formation a été donnée par une personne de l'équipe de la permanence. Dix-sept (17) personnes y ont assisté.

L'ABC des personnes non syndiquées

Le document *L'ABC des personnes non syndiquées : Vos droits au travail* est un document de vulgarisation sur la *Loi sur les normes du travail* et sur toutes les autres lois qui régissent les milieux de travail. En conformité avec notre recommandation n° 1 de l'année 2009-2010, nous avons finalisé la rédaction de la 10e édition de cet *ABC*. Le document a été revampé à plusieurs niveaux : le chapitre sur *La loi sur les normes du travail*, qui est le principal chapitre de l'*ABC* et notre principale expertise, a été grandement amélioré :

- la section sur le harcèlement psychologique a été complètement revue;
- de nouveaux exemples et tableaux viennent faciliter la compréhension de certaines normes;
- une section sur le Régime québécois d'assurance parentale a été rajoutée;
- et finalement, une nouvelle section sur les agences de placement permet de mieux outiller les travailleuses et les travailleurs en attendant les modifications à la LNT que nous

réclamons pour faciliter l'exercice de leurs droits.

Le chapitre sur le Code civil est maintenant plus étoffé, car de plus en plus de personnes doivent y recourir pour faire respecter leurs droits (ex : clauses de non-concurrence abusives).

D'autres chapitres ont connu une cure de rajeunissement et les contenus de tous les chapitres ont été mis à jour et vérifiés par des expertes ou experts. Au 31 mars, nous en étions aux dernières touches sur sa mise en page.

Séances de formation

Au bas de l'échelle offre des séances de formation sur la *Loi sur les normes du travail* à des organismes de Montréal et des environs qui en font la demande. Ces séances ont un effet multiplicateur sur la connaissance de la loi. Elles permettent aussi de faire connaître Au bas de l'échelle et son service d'information téléphonique. Ces séances durent généralement trois heures.

Nous avons rejoint exactement 1 000 personnes de plus qu'en 2008-2009, soit 3 595 personnes et nous avons donné 60 séances de plus, ce qui représente une augmentation de 29 %, avec un total de 266 séances ! Il y a eu une moyenne de 14 participantes ou participants par séance, ce qui représente une légère augmentation. Cette augmentation imprévue nous a causé certains problèmes financiers, ce qui nous

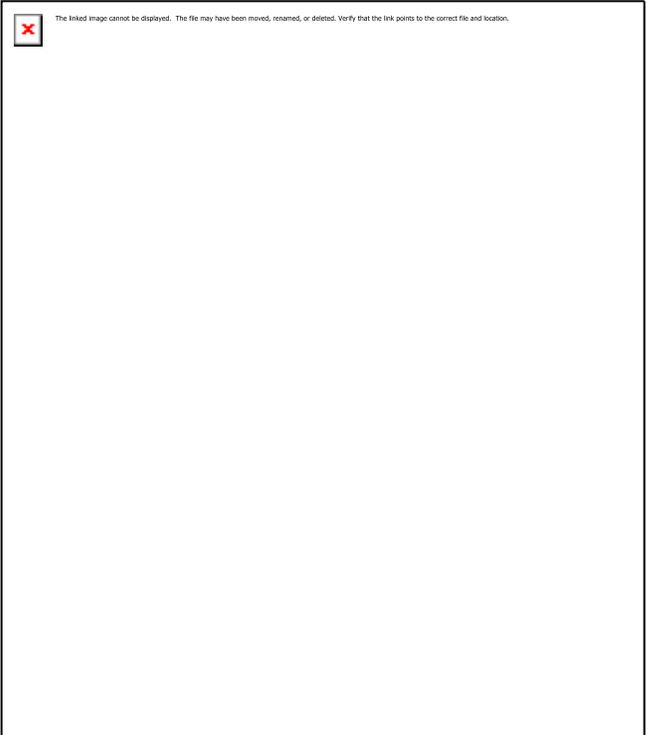
obligera à réajuster l'offre des séances de formation l'année prochaine.

Types de personnes rejointes

Les organismes qui demandent des séances de formation desservent souvent des groupes particuliers : personnes nouvellement arrivées, jeunes ou femmes. C'est à ces types de groupes que nous avons offert le plus de séances cette année. En pourcentage cependant, on remarque que **ce sont surtout les séances offertes aux nouvelles et nouveaux arrivants qui ont augmenté de 39 % à 42 %**, ce qui représente 113 séances. Le pourcentage de séances données aux jeunes a diminué de 17 % à 14 %, mais le nombre a augmenté de 35 à 38 séances. Le pourcentage de séances offertes aux autres types de groupes est resté presque le même, mais le nombre a augmenté : de 19 à 26 séances pour les femmes et de 71 à 89 séances pour les groupes mixtes (sans spécificité).

Nous rejoignons les personnes nouvellement arrivées principalement dans des cours de francisation : 69 séances cette année. La plupart des autres sont rejointes à travers des ateliers de développement de l'employabilité ou d'aide à la recherche d'emploi. Les séances offertes aux organismes de développement de l'employabilité ou d'insertion au travail ont beaucoup augmenté : de 121 séances en 2008-2009 à 155 séances cette année. Les autres séances sont offertes dans des institutions d'enseignement (26 séances) et dans des

organismes centrés sur la recherche d'emploi, c'est-à-dire sans service de développement de l'employabilité (13 séances).



La proportion de femmes qui assistent aux séances a légèrement diminué depuis l'année dernière (4 % de moins), mais se situe tout de même autour de 58 %. Toutefois, en chiffres absolus, nous avons rejoint presque le même nombre de femmes pour un total de 1 517 participantes.

Évaluation des séances

Les grilles d'évaluation contenaient de nombreux commentaires cette année : 43 % étaient des commentaires positifs dirigés vers l'équipe de formation, 14 % étaient des commentaires positifs concernant la séance de formation et

38 % suggéraient des améliorations, dont principalement de prolonger la séance. Les autres commentaires concernaient l'utilisation de plus d'exemples concrets ou d'un meilleur support visuel, particulièrement l'utilisation du PowerPoint.

L'équipe de formation

Trois nouvelles personnes se sont jointes à l'équipe de formation cette année : deux pour combler le vide laissé par deux formatrices en congé de maternité et parental et une pour donner la nouvelle séance « Halte aux abus » (voir ci-dessous). L'embauche de ces trois personnes a impliqué beaucoup de travail supplémentaire : pour leur sélection, leur formation et leur évaluation. En raison des rôles différents qu'elles devaient remplir, il a fallu prévoir deux types de formation : une pour la séance régulière et une pour la séance « Halte aux abus ». Une autre formatrice a également été formée en cours d'année pour répondre aux demandes pour cette séance spéciale pendant l'absence de la première formatrice.

Projets spéciaux pour la communauté haïtienne

Séances de formation « Halte aux abus »

En 2008-2009, nous avons entrepris un projet dans lequel se sont impliquées principalement des femmes de la communauté haïtienne référées par la Maison d'Haïti et le Bureau de la communauté haïtienne de Montréal. Ce

projet, intitulé « Halte aux abus », a permis de mettre sur pied une séance de formation spéciale portant sur les normes du travail et sur le harcèlement psychologique de façon plus spécifique. La séance vise à encourager les participantes et les participants à défendre leurs droits et elle met beaucoup d'emphasis sur les recours juridiques ou les stratégies possibles pour les faire respecter. Ce projet vise à rejoindre principalement, mais non exclusivement, les femmes haïtiennes à bas revenus qui risquent le plus de vivre des situations d'abus de la part d'employeurs.

Cette année, nous avons poursuivi le travail afin de proposer la nouvelle séance de formation « Halte aux abus ». La séance, plus visuelle que les séances régulières et présentée à l'aide d'un PowerPoint, a été peaufinée et expérimentée avec les nouveaux outils pédagogiques. Une formatrice, qui parle créole, a été embauchée pour donner la nouvelle séance. Elle a également servi d'intermédiaire entre nous et la communauté haïtienne. Nous avons commencé à donner la séance à partir d'octobre 2009. Nous avons donné dix séances et rejoint cent dix (110) personnes, principalement, mais non exclusivement, des femmes haïtiennes. Nous avons eu cependant certains problèmes comme l'absence temporaire d'une formatrice ainsi que le séisme de la mi-janvier en Haïti. Cela a eu un impact sur le nombre de séances de formation données et incidemment sur

le nombre de personnes rejointes. Le projet s'est terminé le 31 mars 2010.

La jeunesse haïtienne prend en main ses droits au travail

En 2009-2010, Au bas de l'échelle a mis de l'avant un projet destiné particulièrement aux jeunes de la communauté haïtienne. Ce projet visait à impliquer des jeunes de la communauté à titre « d'expert » pour développer une séance de formation adaptée à leur réalité. La formation se voulait brève et interactive pour être offerte dans un cadre scolaire auprès de jeunes de deuxième cycle du secondaire.

Un groupe de jeunes issu de la communauté a été constitué avec le support de la Maison d'Haïti et du Bureau de la communauté haïtienne de Montréal. Plusieurs étapes ont été nécessaires à la réalisation du projet dont une rencontre préparatoire avec les jeunes où nous sommes venus expliquer le projet. Les jeunes ont ensuite assisté à une séance de formation, suivi d'une discussion pour en améliorer le contenu et la forme. Des suggestions d'outils soumises par les jeunes ont été par la suite retenues. Des activités de promotion étaient également prévues dans la réalisation du projet. Des activités telles que la distribution de tracts au métro St-Michel et l'affichage dans le quartier St-Michel ont été réalisées. Ainsi, des organismes communautaires du quartier, mais aussi des commerces et des lieux sociaux ont été visités. Entre cinq et dix jeunes ont

participé à l'une ou l'autre des rencontres ou activités. Deux jeunes filles ont fait état des activités réalisées dans le projet lors d'une émission diffusée sur les ondes de CKUT qui s'adresse à la communauté haïtienne. Cette expérience s'est avérée très enrichissante pour ces jeunes et un très bon moyen de visibilité médiatique pour la séance de formation !

La nouvelle séance de formation a connu un vif succès. Près de 200 élèves de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau ont été rejoints ainsi que plus d'une soixantaine par le Projet Focus et le Carrefour jeunesse emploi de St-Michel. Le projet, qui se voulait inclusif, a eu un rayonnement qui a dépassé la communauté haïtienne. Cette séance de formation continuera d'être offerte aux jeunes dans les années à venir.

3. VISIBILITÉ

Promotion d'Au bas de l'échelle

Afin de mieux rejoindre les femmes à faible revenu de la communauté haïtienne, comme spécifié dans la recommandation n° 2, de la publicité pour la nouvelle séance « Halte aux abus » a été envoyée à deux reprises à plus d'une cinquantaine d'organismes de la communauté haïtienne. En outre, plus d'une vingtaine d'églises de diverses allégeances ont reçu de l'information sur nos services. Des tracts ont été distribués à deux occasions au métro St-Michel. Nous avons fait la promotion des services d'Au bas de l'échelle en mettant des affiches dans plus d'une vingtaine de commerces du quartier St-Michel. De la publicité a aussi été placée dans *Le Journal de St-Michel* ainsi que dans *Le Journal de Rosemont/Petite Patrie*. La participation à trois émissions de radios a également été un des moyens ciblés pour mieux rejoindre les femmes de tous âges de la communauté haïtienne.

Des kiosques d'information ont été également tenus au Centre Pauline-Julien dans le quartier Côte-des-Neiges, au Carrefour Jeunesse emploi de Côte-des-Neiges et de Notre-Dame-de-Grâce et finalement dans le cadre de « Fais des choix pour toi », organisé par le Centre de ressources éducatives et pédagogiques et le Carrefour jeunesse emploi de Rosemont-Petite-Patrie. Plus de 900 personnes, dont la grande majorité provient de communautés culturelles, ont reçu des informations sur

leurs droits et recours au travail et ont découvert les services d'Au bas de l'échelle.

Il est cependant toujours difficile d'évaluer l'impact immédiat de ces démarches. Nous pensons toutefois que l'augmentation d'appels à notre service d'information téléphonique est reliée en grande partie à la plus grande visibilité d'Au bas de l'échelle cette année. Nous croyons aussi que la communauté haïtienne fera encore plus appel à nous dans un futur proche.

Interventions médiatiques

Cette année, Au bas de l'échelle a accordé des entrevues sur divers sujets touchant les travailleuses et les travailleurs, comme le harcèlement psychologique au travail, la discrimination envers les travailleuses enceintes, et sur les services de l'organisme. Le dossier qui a suscité le plus d'intérêt et attiré l'attention des médias est le bilan des cinq ans du recours contre le harcèlement psychologique au travail.

Nous avons accordé des entrevues :

- aux médias écrits : *La Presse*, *Le Devoir*, *le Soleil*, *l'Itinéraire*;
- aux médias radiophoniques : Radio-Canada pour l'émission de *Désautels* ainsi que pour l'émission *Les rythmes du matin* à Radio Ville-Marie.

Suite au communiqué émis par Au bas de l'échelle sur le bilan des cinq ans du recours contre le harcèlement

psychologique au travail, différents médias en ont parlé : *Arrondissement.com*, *le Léopard.com*, *le bulletin du Centre International de solidarité ouvrière (CISO)*, *le journal de Montréal*, *le 24 heures*, *Canoes info*.

La porte-parole du FDNS a, quant à elle, accordé de nombreuses entrevues, sur la question de l'augmentation du salaire minimum (voir la section sur le FDNS).

Le site Web

Le site a reçu plus de 90 000 visites cette année, une augmentation de plus de 30 % par rapport à l'an dernier. Le nombre de personnes qui ont navigué dans celui-ci témoigne bien de son utilité comme source d'information. Par ailleurs, plus de 160 000 pages ont été consultées. Nous avons commencé la restructuration du site web qui devrait être complètement revampé et mis à jour au début du mois de juin 2010.

4. VIE ASSOCIATIVE

Au bas de l'échelle comptait 180 membres au 31 mars 2010. Le membership est constitué de personnes provenant de différents horizons, dont des usagères et des usagers de nos services d'information. Nous comptons aussi parmi nos membres des personnes qui ont à coeur la défense et l'amélioration des conditions de travail et de vie des personnes non syndiquées.

La vitalité interne d'Au bas de l'échelle est fortement influencée par plusieurs types d'implication : celle des membres qui participent à nos assemblées générales, qui forment notre conseil d'administration ou qui fournissent de l'aide occasionnellement à Au bas de l'échelle. Il y a aussi l'implication des personnes qui nous contactent pour donner un peu de temps à l'organisme, sans être membres au préalable, mais qui se sentent interpellées par notre mission et désirent s'impliquer.

Vie démocratique

Deux assemblées sont tenues chaque année : une assemblée générale annuelle (AGA) en juin et une assemblée générale d'orientation (AGO) à la fin de l'automne. Nous nous assurons de maintenir ainsi un contact direct avec nos membres et de les impliquer dans le développement des orientations de l'organisme. Cette année, 35 membres ont assisté à l'AGA et 23 membres à l'AGO. En tout, 44 personnes différentes ont assisté à l'une ou l'autre de nos assemblées, ce qui représente près du

quart de tous nos membres. Compte tenu qu'au bas de l'échelle a des membres provenant de plusieurs régions du Québec, ce taux de participation est, encore une fois cette année, très satisfaisant.

Les membres du conseil d'administration sont élus démocratiquement à notre assemblée générale annuelle et sont très impliqués à Au bas de l'Échelle. En plus de prendre des décisions importantes, ils assurent une saine gestion de l'organisme et apportent une aide et un soutien très appréciés de l'équipe de la permanence. Les six membres du conseil d'administration participent à une rencontre mensuelle et s'impliquent dans différents comités. Certains de ces comités sont permanents comme le comité financement et d'autres sont ponctuels. Un comité ponctuel très spécial a d'ailleurs été formé cette année pour l'organisation du 35^e anniversaire de l'organisme.

Une fois par année, à la fin de l'été, le conseil d'administration rencontre l'équipe de la permanence pour déterminer les principaux dossiers à traiter pour les deux prochaines années. Il propose des priorités d'action qui sont ensuite votées lors de l'assemblée générale d'orientation. Comme vous pouvez le constater dans le tableau de la section suivante, pas moins de 230 heures ont été investies par notre conseil d'administration en 2009-2010.

Implication des membres et des bénévoles

Plusieurs personnes s'impliquent et donnent de leur temps à l'organisme. Encore cette année, nous avons connu une implication extraordinaire avec plus de 1 000 heures offertes bénévolement.

Une partie des personnes bénévoles sont déjà membres de l'organisme lorsqu'elles décident de s'impliquer. D'autres le sont devenus après avoir choisi de donner de leur temps à Au bas de l'échelle. Beaucoup de ces personnes nous ont contactés grâce au Centre d'action bénévole de Montréal et au Centre de bénévolat de l'est de Montréal. L'organisme correspondait à leurs intérêts et à leurs disponibilités. Ces nouvelles personnes bénévoles ont également enrichi la diversité culturelle d'Au bas de l'échelle. Nous avons ainsi accueilli des personnes provenant de pays de l'Europe, de l'Afrique et des Caraïbes.

L'accueil au service d'information téléphonique occupe la plus grande proportion de l'apport bénévole, comme vous pouvez le constater dans le tableau ci-dessus. Les personnes à l'accueil accomplissent différentes tâches comme la compilation des évaluations des séances de formation. Une catégorie distincte pour cette dernière tâche se trouve d'ailleurs dans le tableau. En tout, plus de 400 heures ont été données à l'accueil téléphonique, dont 69 heures qui ont aussi servi à compiler les évaluations. L'année dernière, environ 360 heures ont été offertes pour ces deux types de soutien. Il y a donc eu une légère augmentation pour 2009-2010.

La recherche, la correction et la traduction de documents ont encore une fois constitué des tâches importantes cette année. Beaucoup de temps a été investi par des bénévoles pour nous soutenir dans ce travail colossal. *L'ABC des personnes non syndiquées*, le dossier des agences de placement et la recherche de jurisprudences ont bénéficié d'une bonne partie de ces 200 heures de bénévolat.

Finalement, nous ne pouvons passer sous silence tout le travail de bureau et l'effort dans la promotion des services d'Au bas de l'échelle. Beaucoup d'aide a été donnée au quotidien dans la réalisation de diverses tâches comme faire des photocopies et préparer des envois. Ponctuellement, des personnes nous aussi ont accompagnés lors de kiosques ou dans des activités d'affichage.

Tout le soutien qu'apportent les personnes bénévoles est très précieux pour Au bas de l'échelle et nous leur en sommes énormément reconnaissants.

Bulletin

Comme à l'habitude, notre bulletin « Au bas de l'échelle... pas pour toujours » a été publié à trois reprises durant l'année 2009-2010 : à l'été, à l'automne et à l'hiver. Un grand changement a toutefois été effectué cette année puisque nous avons revu notre mode de diffusion. Ainsi, le bulletin d'automne a été diffusé par courriel aux organismes et institutions abonnés et par la poste aux membres. Le bulletin d'hiver a quant à lui été diffusé presque totalement par courriel. Les membres qui n'ont pas d'adresse courriel ou qui préfèrent le recevoir en version papier peuvent toutefois le recevoir par la poste. Aussi, les organismes ou institutions abonnés n'ont maintenant plus à payer de frais d'abonnement. Ce nouveau mode de fonctionnement nous permet de diffuser plus largement notre bulletin : plus de 1 000 bulletins ont été diffusés en 2009-2010.

5. FINANCEMENT ET GESTION INTERNE

La recherche et les demandes de financement

Campagne de Centraide

Depuis de nombreuses années, l'organisme s'implique dans la campagne de financement de Centraide. L'équipe et les membres se sont encore montrés généreux cette année.

Recherche de financement

La non-indexation de la plupart des subventions affaiblit la situation financière du groupe. Nous devons travailler inlassablement pour chercher et trouver d'autres sources de financement. Nous avons, cette année, mené une campagne de financement auprès des membres qui, malheureusement, n'a donné que peu de résultats du fait qu'elle a été lancée presque en même temps que le séisme en Haïti.

Nous avons eu la chance de recevoir une subvention de la part du Fonds jeunesse de l'île de Montréal. Cela nous a donné un très bon coup de pouce pour l'année 2009-2010. Nous avons toujours l'appui de nombreux syndicats et nous les remercions très sincèrement de leur solidarité. Leur soutien nous est plus qu'essentiel.

Nous déployons également des efforts pour réduire les coûts de fonctionnement. Nous privilégions

maintenant les envois par courrier électronique plutôt que par courrier postal.

Nous avons éprouvé des difficultés financières cette année. Des subventions espérées n'ont pas abouti, ce qui nous a amenés à nous serrer la ceinture et à sabrer les dépenses, entre autres, celles des formations à l'équipe de la permanence.

Nous sommes toujours à la recherche d'une ou d'un porte-parole pour une campagne de financement et nous ne l'avons toujours pas trouvé !

Équipe de travail

L'équipe de travail fonctionne sans hiérarchie et les décisions sont prises en favorisant le consensus. Les voix sont d'égale importance, quel que soit le poste occupé et les réunions d'équipe hebdomadaires tiennent lieu de « coordination ».

En plus de ces réunions, l'équipe se rencontre pour discuter de diverses questions d'organisation interne. Ainsi, près de cinq jours ont été consacrés cette année aux prévisions budgétaires, au bilan annuel et mi-annuel, au plan de travail annuel, au plan biennal 2009-2011 (en présence du conseil d'administration), aux recommandations pour l'année 2010-2011 et à la révision du contrat de travail.

Ce fut une année beaucoup plus tranquille en terme de gestion interne : pas de réaménagement de bureau, pas

d'intégration de nouvelles personnes employées et aucune évaluation de la permanence. En effet, la dernière évaluation a été réalisée juste avant le début de l'année, et celle de 2009-2010, juste après.

CONCLUSION

L'année dernière a été une année de construction, cette année en est une de réalisations. D'abord, nous avons finalisé la rédaction de *L'ABC des personnes non syndiquées* (recommandation n° 1 de l'année 2009-2010). *L'ABC* est maintenant un document plus étoffé, plus complet et entièrement remis à jour. Les projets spéciaux que nous avons avec la communauté haïtienne sont presque finalisés : le projet « Halte aux abus » (avec les femmes) et le projet « La jeunesse haïtienne prend en main ses droits au travail » (avec les jeunes). Plusieurs séances de formation ont été données et plus de 370 personnes, principalement, mais non exclusivement, de la communauté haïtienne, ont participé à l'une ou l'autre des séances (recommandation n° 2). L'offre de séances aurait été plus grande encore sans le séisme en Haïti et l'absence d'une formatrice. Nous avons toutefois remarqué une augmentation de 30 % des personnes de la communauté haïtienne qui font appel à notre service d'information téléphonique.

Nous avons aussi terminé le bilan des cinq ans de l'application du recours contre le harcèlement psychologique au travail et nous avons fait connaître nos revendications pour son amélioration auprès des instances concernées : ministre du Travail, Commission des normes du travail, Commission des relations du travail (recommandation n° 3). Le contenu a également été

présenté aux médias et à divers organismes.

Une rencontre avec le ministre du Travail nous avait laissé de bons espoirs pour l'obtention de notre revendication pour un permis d'opération obligatoire pour les agences de placement temporaire, mais le changement de ministre nous a ramenés à la case de départ (recommandation n° 4). Nous avons tout de même saisi les occasions qui s'offraient à nous pour faire connaître les problèmes et nos revendications sur la question des agences de placement temporaire auprès de divers organismes.

Nous devons faire des représentations auprès de la Commission des normes du travail pour qu'elle adopte des mesures permanentes de surveillance et de défense des droits des travailleuses et travailleurs migrants, notamment agricoles (recommandation n° 5). Or, la Commission a rapporté avoir effectué de nombreuses séances d'information auprès des entreprises agricoles et avoir rencontré un grand nombre de travailleuses et travailleurs migrants. Elle a aussi effectué plusieurs interventions de conformité. Nous nous sommes assurés que la Commission entendait poursuivre ce travail pour l'été 2010.

Le Front de défense des non-syndiqués, coordonné et représenté par une permanente d'Au bas de l'échelle, a été encore très actif cette année : 18 revendications ont été adoptées sur le dossier du travail migrant (ou du travail étranger temporaire). Une mise en

commun puis une priorisation des revendications pour l'amélioration du recours contre le harcèlement psychologique ont été réalisées, sans pour autant laisser tomber la revendication traditionnelle du FDNS pour l'augmentation du salaire minimum qui a fait l'objet d'une couverture médiatique assez importante encore cette année.

Plusieurs services d'information ont encore subi une hausse cette année, principalement grâce aux nombreuses activités de visibilité qui ont été réalisées : nous avons reçu 9 % de plus d'appels au service d'information téléphonique. Le nombre de visites sur notre site Web a augmenté de plus de 30 % et nous avons donné 60 séances de formation de plus que l'an dernier, soit une hausse de 29 %. Nous avons aussi franchi le cap de 1 000 heures de bénévolat cette année, qui ont été consacrées principalement à l'accueil du service d'information téléphonique.

Nous sommes fiers de l'ampleur et de la qualité du travail accompli et nous sommes prêts à réaliser de nouveaux projets pour l'année 2010-2011.

ANNEXE 1

LES TRAVAILLEUSES ET LES TRAVAILLEURS D'AU BAS DE L'ÉCHELLE ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'équipe de travail d'Au bas de l'échelle, pour l'année 2008-2009 était composée de (en ordre alphabétique) :

- Marie-Josée Dupuis, responsable des services d'information
- France Frenette, responsable du secrétariat et de la comptabilité
- Mélanie Gauvin, responsable du Front de défense des non-syndiqués et de la vie associative
- Carole Henry, responsable des dossiers politiques et porte-parole d'Au bas de l'échelle
- Lynda Nadeau, responsable du financement, de la promotion et des relations avec les médias
- Ghislaine Paquin, responsable de la formation, de la gestion interne et de la mise à jour des documents de vulgarisation juridique

L'équipe de formation d'Au bas de l'échelle pour l'année 2008-2009 était composée de (en ordre alphabétique) :

- Khadija Benabdallah
- Marie-Philippe Bourget, à partir d'août 2009
- Cathia Cariotte, à partir d'août 2009

- Francine de Grandpré
- Véronique Gauthier (en congé de maternité et parental depuis août 2009)
- Gessica Gropp, jusqu'à octobre 2009
- Daniel Jean
- Marie-Noëlle L'Espérance (en congé de maternité et parental depuis juin 2009)
- David Roy-Létourneau, à partir d'août 2009

Le conseil d'administration d'Au bas de l'échelle pour l'année 2008-2009 était composé de (en ordre alphabétique) :

- Marc Anglade, conseiller jusqu'au 17 juin 2009
- Diane Cormier, conseillère jusqu'au 17 juin 2009, puis trésorière
- Léa-Laurence Fontaine, conseillère depuis le 17 juin 2009
- Charles Gagnon, trésorier jusqu'au 17 juin 2009
- Geneviève Girard-Gagnon, conseillère jusqu'au 17 juin 2009, puis secrétaire
- Pierre-Antoine Harvey, président
- Élise Lemaire, conseillère depuis le 17 juin 2009
- Jeanette Uwantege, conseillère depuis le 17 juin 2009
- Ginette Valois, secrétaire jusqu'au 17 juin 2009